



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2023

Direction Générale

PARTIE I : CONTEXTE

1. Association Sauvegarde de l'enfant à l'adulte en Ille et Vilaine – Organisme gestionnaire

Parc d'affaires la Bretèche

Bâtiment A3

35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org Site Internet : www.sea35.org

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE

Directeur Général : Monsieur Vincent MARCHAND

2. Le projet associatif de la SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

3. Présentation du service

La mise en place d'une direction générale est un choix politique qui repose sur nos fortes convictions animant notre engagement associatif au service des enfants, des adolescents, des adultes et des familles en difficulté.

La direction générale est le cœur stratégique de l'organisation de la SEA 35, favorisant la transversalité entre les services, interface entre la dimension technique et la dimension politique.

Sous l'autorité du Directeur Général, en lien étroit avec :

- ➔ Le directeur du service administratif et financier et la directrice du service des ressources humaines ;
- ➔ Les directrices des Pôles Accueil Familial (PAF), Précarité Insertion (PPI) et le directeur du Pôle Milieu Ouvert (PMO).

Elle a pour missions :

- De soutenir
 - l'élaboration des projets de service et des CPOM ;
 - l'adaptation des moyens des services, à l'amélioration de la qualité du service rendu et à la mise en œuvre de modalités d'intervention ;
 - la mise en œuvre ou à l'amélioration de systèmes d'information, et ceux qui sont nécessaires à l'établissement des indicateurs ;
 - la mise en place de procédures de contrôle interne, et à l'exécution de ces contrôles ;
 - la conduite d'études demandées par les autorités de tarification ;
- ➔ D'analyser les évolutions : Assurer une mission de veille permanente sur toutes les données et informations dans nos secteurs d'activités ;
- ➔ D'anticiper le changement : A partir des éléments recueillis, tracer les hypothèses d'évolution et prévoir les changements nécessaires ;
- ➔ D'éclairer les choix associatifs : Apporter des analyses et des éléments techniques facilitant les décisions des responsables associatifs ;
- ➔ De négocier les différents partenariats (internes / externes) : Promouvoir les projets auprès des acteurs concernés ;
- ➔ De programmer, organiser et coordonner les projets nouveaux : Assurer la garantie de la mise en œuvre des décisions associatives ;
- ➔ D'accompagner le changement : Assurer auprès des structures tous les appuis nécessaires, humains, techniques et logistiques facilitant les évolutions ;
- ➔ D'évaluer les actions : Mesurer la conformité des actions réalisées au regard des projets initialement prévus, et s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers.

La direction générale a pour objectif d'apporter les garanties quant au contrôle de la bonne exécution des missions de service public qui sont déléguées à l'association.

Le Comité de Direction (CODIR), animé par le directeur général définit la stratégie, fixe les orientations, assure la communication interne et externe et le suivi des actions menées par les services et Pôles.

Le Conseil Départemental 35 a renouvelé, le 30 mars 2023, l'autorisation de répartition de frais de siège pour 5 ans.

4. Les réalisations 2023

4.1 Un engagement au service des missions

Il semble nécessaire de rappeler avec force, que les services ressources du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

4.2 Orientations stratégiques

Suite aux réflexions des conseil d'administration, CODIR et collège cadres, le directeur général a présenté, les axes stratégiques 2020 – 2025.

Les orientations et les axes de mise en œuvre n'ont qu'un objectif : « **Réaffirmer la place des enfants, adolescents, adultes et leurs familles** ». En effet, depuis sa création la SEA 35 a mis les personnes accompagnées et/ou accueillies au cœur de son projet, de ses missions.

Plus que jamais les publics doivent guider l'action de la SEA 35 au quotidien. La place des personnes accompagnées et/ou accueillies autour desquelles s'articule le projet associatif reste centrale car elles sont notre raison d'être.

Notre conception de l'accompagnement et/ou de l'accueil qui appréhende la personne dans sa globalité et dans toutes les dimensions de son parcours, continuera d'être promue au sein de l'association.

4.3 Rapprochement ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Au terme de ces échanges et sous réserve que l'ADSEA 22 soit retenue dans le cadre de l'appel d'offre pour porter la mission d'évaluation des informations préoccupantes d'une part, de la consultation des CSE et de l'approbation par les instances de gouvernances des associations du projet de fusion, d'autre part, cette dernière pourrait aboutir en fin 2024.

4.4 Rapprochement Asfad / SEA 35

Depuis septembre 2022, l'Asfad et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion sur un partenariat renforcé pour identifier les opportunités, les risques et les éventuelles modalités d'une coopération renforcée.

Les travaux qui ont été conduits et les échanges qui ont été menés ont permis de mettre en évidence la convergence des engagements et la complémentarité des missions exercées au sein des deux associations.

S'appuyant sur un réel socle de valeurs communes, les associations ont confirmé le désir de se fédérer.

Ainsi, au terme d'une première étape de concertation approfondie, les deux conseils d'administration souhaitent que se poursuivent et que se définissent les éléments de la coopération de demain dans le cadre du processus de réflexion sur un partenariat renforcé.

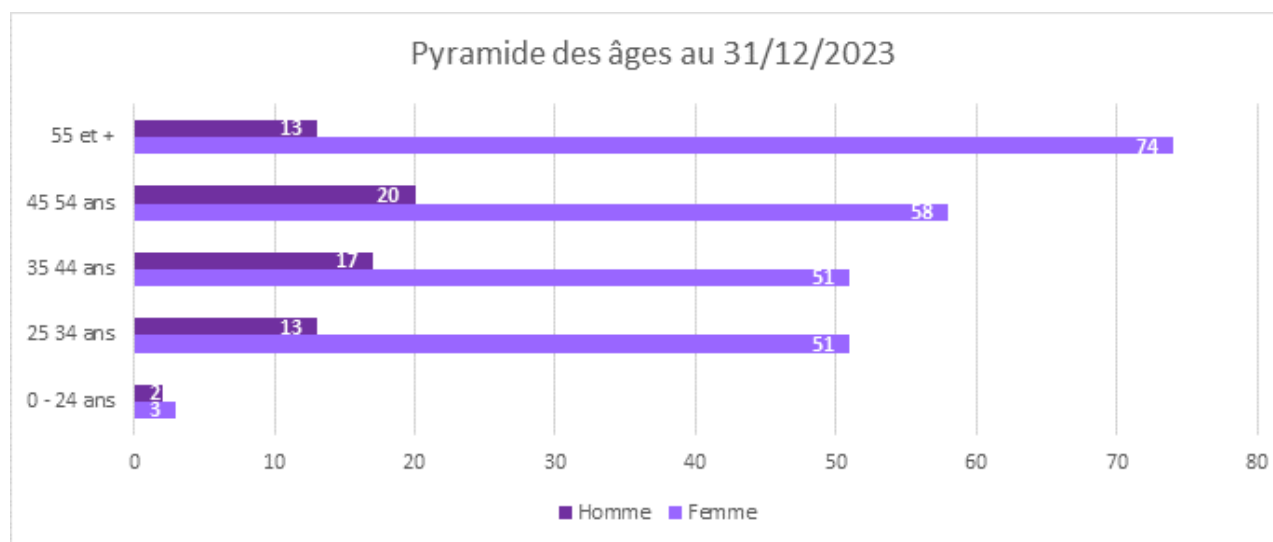
Précisément, en filiation avec ce qui a construit chacune des deux associations, il s'agit de développer des synergies et de nouvelles marges de manœuvre dans le but de s'adapter, de manière anticipée et efficace, aux évolutions du contexte social et économique.

Aujourd'hui les conseils d'administration des deux associations ont décidé d'aller plus loin et de viser à la fusion des deux associations dans une nouvelle entité, ceci afin de créer une dynamique porteuse de changement d'échelle, d'innovations et de promotion de la qualité des interventions sociales et ainsi de mieux répondre à des problématiques sociales de plus en plus complexes, dans un environnement politique économique et sociétal en profonde mutation.

5. Données RH

- Au 31 décembre 2023, l'association emploie **302** salariés(e)s équivalent à **259** ETP, dont :
 - 237 femmes et 65 hommes
 - 265 CDI, 34 CDD et 3 contrats d'apprentissage
- Age moyen des salariés au 31/12/2023 : 45,15 ans
 - Assistants familiaux : 52 ans
 - Autres personnels : 39,10 ans

Pyramide des âges au 31/12/2023



Fait à Saint Grégoire, avril 202